

Appel de dossiers

Création d'une murale sur l'avenue de Buckingham de la Ville de Gatineau

Endroit	Façade sud du mur extérieur situé au 746 Ave. de Buckingham, Gatineau, QC, J8L 2H8 Dimensions du mur : 160pi x 22pi (48,7m x 6,7m)
Date limite	Mercredi le 15 mai 2024 à minuit
Sélection des artistes	Fin mai 2024
Réalisation	Août – septembre 2024
Inauguration	À déterminer
Thème	La place des marchands
Budget	28,000 \$ incluant les taxes

Cet appel de dossier s'adresse aux artistes professionnels tel que décrit dans la loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs :

Le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature satisfait aux conditions suivantes :

- 1° il se déclare artiste professionnel ;
- 2° il crée des œuvres pour son propre compte ;
- 3° ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;
- 4° il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10, est présumé artiste professionnel.

Pour cet appel de dossier, un artiste peut également être un groupe d'artistes.

Dans le cadre du programme de revitalisation par les arts de la Ville de Gatineau, l'organisme **Traces Arts Visuels** en collaboration avec les propriétaires de l'édifice situé au 746 avenue de Buckingham, désirent recevoir des propositions de murales originales et audacieuses afin de rehausser le caractère de l'édifice qui se trouve au début de l'aire

commercial de cette artère. Les artistes sont libres de proposer un concept de leur choix soulignant l'histoire et l'évolution de la commercialisation de l'avenue de Buckingham.

Concept de la thématique. La bâtisse du 746 avenue de Buckingham marque le début de l'aire commerciale de cette avenue. Au fil des années, ses propriétaires ont été grandement impliqués dans l'évolution des commerces de l'avenue qui est en quelque sorte devenue la place des marchands. Si ce caractère est moins présent aujourd'hui, la murale devra relater ce passé historique sans pourtant être une publicité pour les commerçants qui offrent maintenant leurs produits. Les artistes sont libres d'interpréter cette thématique à leur façon afin de présenter un concept qui attirera l'attention des passants, qui inspirera les visiteurs et qui sera une fierté pour les habitants et les commerçants.

Quelques sites d'intérêt qui pourront guider les artistes :

Itinéraires découvertes

<https://www.reseaupatrimoine.ca/sur-les-traces-du-patrimoine/itineraires-decouvertes/buckingham/#:-:text=Construit%20en%201903%20et%20reb%C3%A2ti,m%C3%A9morables%20s'y%20sont%20tenues.>

Société d'histoire de Buckingham

<https://www.histoiredubuckingham.com/patrimoine-bati/avenue-de-buckingham/>

Mon Outaouais :

<https://monoutaouais.com/buckingham-l/>

Soumission de dossiers

Un artiste peut soumettre jusqu'à **trois propositions**. Les dossiers devront inclure les documents suivants :

- Les esquisses nécessaires afin de donner une idée représentative de la murale finale telle qu'elle sera vue sur la façade du mur ;
- Un portfolio numérique incluant de 3 à 5 murales récentes ;
- Texte de présentation d'un **maximum de 1000 mots** incluant :
 - Une description de l'œuvre proposée,
 - Comment le concept présenté s'intègre avec l'avenue de Buckingham,
 - Une présentation détaillée de l'artiste qui démontrera ses habiletés à réaliser un tel projet.
- Soumettre un devis technique afin de démontrer et expliquer les médiums utilisés pour assurer la résistance de l'œuvre dans le temps (couche de préparation, type de peinture, protection, etc.).
- Optionnel : lien d'un site internet, page Facebook ou Instagram ;

**CHAQUE PROPOSITION DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE SÉPARÉMENT
même si cela implique de dupliquer les documents**

Utilisation de l'Intelligence Artificielle (AI)

Les artistes sont libres d'utiliser l'IA afin de s'inspirer et développer un concept novateur ayant un impact significatif. Cependant :

- Toute proposition qui sera exclusivement conçue par l'IA sera automatiquement rejetée.
- Toute proposition provenant d'artistes différents mais présentant exactement les mêmes éléments créés par l'IA seront automatiquement rejetées.

Les artistes ont l'obligation de démontrer leur créativité en proposant des projets uniques et démontrer qu'ils seront en mesure de les réaliser et non pas des concepts entièrement produits par l'IA.

OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

- L'artiste est responsable de l'ensemble du projet de sa conception jusqu'à sa réalisation finale en respectant intégralement le budget alloué :

Description	Budget
Cachet de l'artiste	20 000 \$CDN plus taxes pour un total de 23 000 \$ CDN
Matériaux	2 175 \$CDN plus taxes pour un total de 2 500 \$ CDN
Location équipement	1 740 \$CDN plus taxes pour un total de 2 000 \$CDN
Équipement de protection personnel	435 \$CDN plus taxes pour un total de 500 \$CDN
Budget total	28 000 \$CDN

Aucune majoration du budget ne sera possible, à moins de modifications majeures imprévues et imposées par Traces ou les propriétaires de l'édifice. Dans un tel cas, une entente écrite préalable devra être conclue entre l'artiste, les propriétaires et Traces.

- L'artiste sélectionné(e) est responsable de fournir tout le matériel nécessaire à la réalisation du projet, incluant l'échafaudage, la couche d'apprêt, la peinture nécessaire à la réalisation du projet, la couche de protection contre les rayons UV, le nettoyage de l'endroit, et tout autres obligations incluses dans le contrat qui sera signé entre les parties.
- L'œuvre doit être réalisée avec des médiums et matériaux pérennes qui nécessitent un minimum d'entretien pour leur conservation ;
- Réaliser le projet dans un délai maximum de 4 semaines.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury indépendant évaluera chacune des propositions selon les critères suivants :

- Proposition d'artistes de l'Outaouais (ce critère n'exclut pas les propositions de l'extérieur de l'Outaouais);
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Interprétation de la thématique;
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- Originalité et créativité des propositions;
- Impact visuel du projet;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- Qualité des projets réalisés;
- Coup de cœur du comité; et
- Compétence de l'artiste à réaliser une telle œuvre dans le temps et le budget prévus.

Composition du jury

Le jury sera composé des représentants suivants :

- Un représentant de Traces Arts Visuels
- Un représentant des propriétaires de l'édifice
- Un représentant de la Ville de Gatineau
- Un artiste du milieu

PROCÉDURES POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Tous les dossiers devront obligatoirement être envoyés par courriel à info@tracesartsvisuels.com ou en utilisant la plateforme WeTransfer. Aucun dossier papier ne sera accepté.

Toutes les propositions seront révisées par le coordonnateur du projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité. Les candidatures non conformes ne seront pas soumises pour analyse par le jury.

INFORMATION

Toute personne désirant de plus amples informations pourra communiquer avec Claude Wauthier, coordonnateur du projet, par téléphone au 819.271.9128 ou par courriel à wauthier9128@gmail.com.

Dimensions du mur. À noter que le container à ordures sera déplacé



Murales de l'avenue de Buckingham
Murales réalisées dans le cadre du programme de revitalisation de l'avenue de Buckingham

Murale sur la façade nord de la librairie Rose-Marie. Artiste : Maria-Rosa Szychowska; Photo : Claude Wauthier



Murale sur la façade sud de la bijouterie Trudel. Artiste : Maria-Rosa Szychowska; Photo : Claude Wauthier



Photos historiques

Une famille d'hommes d'affaires de Buckingham atteindra un anniversaire de diamant auprès d'une vaste clientèle de Buckingham et la région.

En effet, la famille d'Hervé et de Moïse D'Aoust de Buckingham célèbre en 1973, son soixantième anniversaire comme service au public, en tant que marchands bien établis.

Cette maison de commerce située au 746 de la rue Principale à Buckingham qui emploie près de 30 personnes avec un chiffre d'affaires de quelques millions de dollars, est maintenant rendue à sa troisième génération de père en fils.

Commencé en 1916, alors que Monsieur Hervé D'Aoust, aujourd'hui à sa retraite décida avec son père, Monsieur Moïse D'Aoust de se porter acquéreur d'une entreprise de gains et farine, propriété de Monsieur Alexandre Cummings, située dans l'édifice Higginson, rue Principale.

Puis en 1921, l'Association père et fils se termina par l'achat complet de l'entreprise par Monsieur Hervé D'Aoust. En 1923, l'établissement déménagea plus au nord de la rue Principale dans l'édifice Larwill.

Puis, 10 ans plus tard, en 1933, la firme se lançait dans l'exploitation des produits alimentaires et les affaires devinrent des rituels.

où dix-huit ans plus tard, Monsieur Hervé D'Aoust se joignit au groupe Independent Groceries of America (IGA) comme membre fondateur de la région de l'Outoouais, en 1951. Puis, conscient d'une remontée spectaculaire de sa clientèle, le tandem Hervé et Moïse D'Aoust père et fils décida en 1956 qu'il était temps de construire un nouveau local pour former la compagnie Hervé D'Aoust et Fils.

Après plusieurs agrandissements qui ont fait passer la superficie totale de 6,000 pieds carrés à 15,120 pieds carrés. En 1969, après plus de 53 années au service de la population de Buckingham, comme commerçant, Monsieur Hervé D'Aoust décida de se retirer du monde des affaires pour vendre son commerce à son fils unique, Moïse D'Aoust.

Aujourd'hui, en 1976, le propriétaire actuel, Monsieur Moïse D'Aoust a décidé de faire des travaux de rénovation à l'extérieur et à l'intérieur qui s'échelonnent sur une période de deux ans, au coût de plus de \$150,000.00.

C'est ainsi qu'à l'intérieur on installe un nouveau système frigorifique et à l'extérieur, on a donné une nouvelle figure à la façade de l'édifice qui se verra des plus accueillant pour sa clientèle.



MOÏSE D'Aoust

Club Auto-neige Les Copains Inc.

Soirées d'ouverture du Club Autoneige Les Copains de Buckingham Inc.

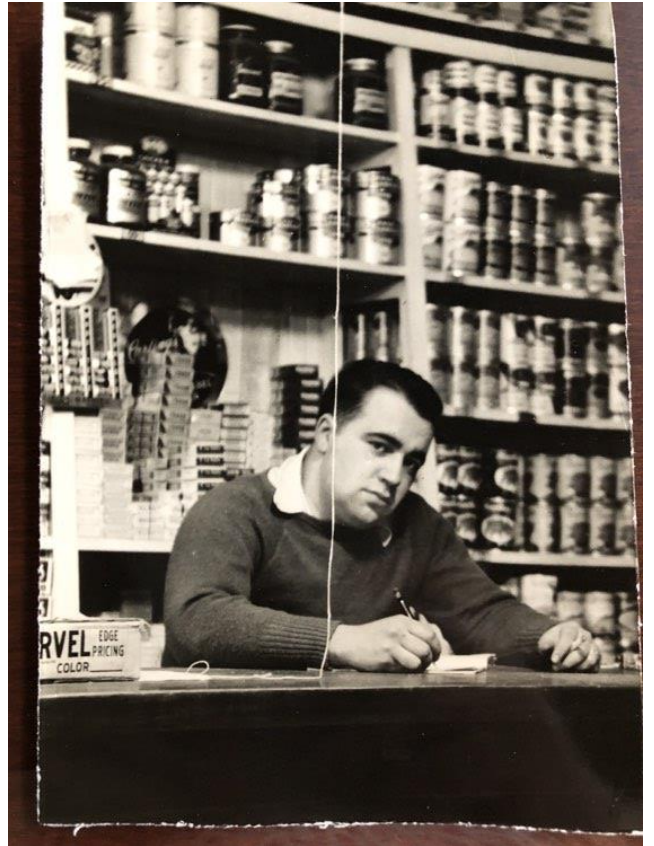
Samеди le 13 novembre 1976 à 20 heures

Salle des Chevaliers de Colomb de Buckingham.

Orchestre Andy and The B Boys.

Carte de membre en vente à la porte.

Admission \$1.00 ou carte de membre.



INORMAND B



